

# (CVM FACTORY 600 REGLEMENTS

## MOTEUR

I

1. La motoneige doit respecter la réglementation dans la section général Rules and régulations de ISR. La motoneige doit avoir le moteur, l'intake, l'échappement, le cadre, la suspension, le réservoir à essence et le système d'entraînement originaux pour le modèle. Les motoneiges autorisées doivent provenir de motoneige de production année modèle 2009 et plus. Arctic Cat 2009 sno pro et plus, BRP MXZX 600 RS 2009 et plus Polaris 600 IQ Racer 2009 et plus. Le moteur doit être dans sa localisation et ses supports d'origine. Aucune modification externe est permise au moteur. Les (têtes) doivent être celle d'origine conçu pour fonctionner au gaz de pompe régulier. Les têtes doivent en tous points respectés le nombre de centimètres cubes et le squish d'origine avec un taux de compression de 6.8 a 1 maximum (ISR) . Pour la sécurité des coureurs et pour le bien de la classe le CVM peut en tout temps modifier de n'importe quelle façon la réglementation pour en contrôler la puissance des moteurs et ou la vitesse des véhicules.
2. Aucun changement dans les dimensions du moteur peut être fait en modifiant des joints d'étanchéité différent que celui d'origine. L'alésage maximale est de 0.020 millièmmes pour le modèle.
3. Les pistons de remplacements sont permis mais ils doivent avoir les mêmes dimensions et être conforme à l'originale.
4. Les bougies peuvent être de n'importe quel manufacturier.
5. Le CDI, ECU, ECM module peut être reprogrammer.
6. Les pièces de remplacement optionnelles, tel que jets de guillotines pour les carburateurs doivent être (OEM) et sans aucune modification. Aucune modification au corps du carburateur n'est permise.
7. Le bol a air, le thermostat et le système d'injection d'huile peuvent être retirer.

8. Le système de refroidissement doit être conforme et rester dans les emplacements d'origine.
9. La commande d'accélérateur doit demeurer dans l'emplacement d'origine et doit fonctionner de manière mécanique sur le coté arrière du guidon droit.
10. Le silencieux peut être enlevé et remplacé par un atténuateur de bruit conforme a la réglementation ISR (baffle). La dimension intérieur du tuyau de sortie de l'échappement (stinger) doit être sur toute sa longueur (l'atténuateur de bruit compris) identique a la dimension intérieur de la sortie de la chambre d'expansion aucune modification a la chambre d'expansion n'est permise.

## **EMBAYAGE**

1. L'embrayages primaire doit être original pour le modèle.
2. Aucune modification n'est permise (machinage, soudure etc.)
3. Embrayage primaire. Toute composantes internes commercialement disponible sont permis. Du métal ne peut-être être rajouter sur une rampe par contre du matériel peut être enlevé.
4. Toute combinaison de chaine et d'engrenages sont permis.
5. Le carter de chaine d'origine doit demeurer dans son emplacement d'origine.
6. Les courroies peuvent être de n'importe quel manufacturier.
7. Les arbres d'entrainement primaire et secondaire doivent être d'origine. Aucun arbre en titane n'est permis.

8. Le système de freinage complet incluant le disque doit être d'origine et ne peut être modifié d'aucune façon.
9. Le levier de frein peut être allongé pour accommoder le guidon spécialement conçu pour la course mais le contrôle doit demeurer dans l'emplacement d'origine.

## **SUSPENSION AVANT ET CONDUITE**

1. La suspension avant et la conduite doivent être originale pour le modèle.
2. La suspension avant doit demeurer dans les emplacements d'origine. Aucune substitution de matériel permis.
3. La barre anti roulis peut être changer mais celle-ci doit demeurer dans l'emplacement d'origine, elle peut ne pas être fonctionnels. Si utiliser, les barres génériques doivent être fixé et être dans les emplacement d'origines. Ils doivent avoir le même positionnement géométrique que la barre d'origine. Les barres anti roulis peuvent être remplacer par n'importe quelle barre commercialement disponible et doivent être en acier.
4. La largeur maximale de la section avant droit doit être au maximum 43.5 pouces au centre des carbures avec le pilote assis en position de course.
5. Toutes les composantes de suspension peuvent être renforcit par l'ajout de matériel. L'intégrité structurel doit être maintenu.
6. Tout amortisseur sont permis.
7. Tout guidon commercialement disponible sont permis. Ils peuvent être altéré pour ergonomiser pour le pilote. Les bouts doivent être bouchées.
8. La colonne de direction doit demeurer dans son emplacement d'origine.

9. Les rallonges de guidon commercialement disponible sont permises.
10. Tout ressorts de suspension sont permis sauf en titane a moins qu'ils soient (OEM) pour le modèle. La suspension doit avoir une course utilisable de 2 pouces mesurés avec le pilote sur sa motoneige.

## **SKI ET CARBURE**

1. Tout ski commercialement disponible sont permis avec un minimum de 39 pouces (99.6cm) Le ski doit respecter la courbure du diagramme dans la section générale et régulations
2. Le ski peut être renforci dans la portion supérieure seulement. La portion coupante du carbure ne doit pas dépasser 6 pouces (15.25cm) et cela de façon continue
3. L'angle du carbure de la portion coupante ne peut être de moins de 60 degrés.

## **SUSPENSION ARRIERE**

1. La suspension arrière doit être original pour le modèle. Les points de fixations dans le tunnel pour la suspension arrière doivent être dans la portion renforcit (back plate) du tunnel. Ces portions renforcit ne peuvent être modifier ou relocaliser.
2. Les rails de suspension ne peuvent être recourbe et ou raccourcit.
3. Les roulettes de suspension (soit marginales ou arrière) peuvent être ajouter ou enlever avec les supports appropriés mais doivent être (OEM) pour le modèle.
4. Toutes glissières sont permises.
5. Tout amortisseur permis.

6. Tout ressorts de suspension sont permis sauf en titane a moins qu'ils soient (OEM) pour le modèle. Les ressorts de suspension arrière peuvent être raccourci et ou chauffé.
7. Toutes roulettes sont permises mais avec le même diamètre que ceux d'origine. Les essieux de roulette peuvent être remplacer, de l'aluminium a l'acier et vice versa.
8. Le système de lubrification sur les glissières permise avec un réservoir installer à la discrétion du constructeur. La suspension doit avoir une course utilisable de 2 pouces mesurés avec le pilote sur la motoneige.

## **CHASSIS**

1. La motoneige doit respecter toutes les dimensions physiques de ceux stipuler dans le manuel respectif.
2. Tous les châssis doivent avoir les numéros de série d'origine estamper.
3. Aucun matériel ne pourra être enlever sur le cadre.
4. Tout pare-brise commercialement disponible pourra être installer dans les montants d'origine. Par contre celui-ci pourra être ajuster pour fin de passage du guidon.
5. Seul le siège d'origine est permis. Tout ajout de matériel sur le siège est permis. L'épaisseur minimale des coussins est de 5 pouces (12.7cm)
6. Aucun trou additionnel peut être rajouté sur le capot sauf pour refroidir le système de freinage.
7. Ski plate permis.
8. Les supports de suspension sur le tunnel peuvent bénéficier d'un certain renforcement par l'ajout de plaque métallique additionnel.
9. Les protecteurs de tunnel supérieur peuvent être modifier ou en ajouter.
10. Les tunnels arrière doit être ferme selon les directives de ISR en matière de sécurité. Voir règlements généraux.
11. Le réservoir d'essence doit être d'origine pour le modèle.

## **ALLUMAGE**

1. Le système d'allumage doit être d'origine pour l'année et le modèle.

2. LE CDI, ECU, ECM peut être reprogrammer.
3. Aucun mécanisme de lancé sont permis sur l'allumage.
4. L'ajout d'instrumentation est permis tout en respectant la sécurité.
5. Une lumière continue à l'arrière et approuvé DOT ayant un minimum de 2.5 pouces (6.35cm) de haut et de 10 pouces (25.4cm) carré au total est obligatoire. Elle doit être fixé solidement et toujours illuminer même si le moteur n'est pas en fonction.

## **CHENILLE ET TRACTION**

1. Toute chenille commercialement disponible provenant d'un moule une pièce. La hauteur des crampons de caoutchouc de la chenille doit être de 1.25 pouces (3.18cm) minimum.
2. Les crampons ne peuvent dépasser de 3/8 de pouces (0.95cm) la hauteur maximum des crampons de caoutchouc de la chenille.
3. Le nombre ne doit pas dépasser 192 crampons.
4. Toute chenille de remplacement doit respecter la largeur d'origine et aussi la longueur d'origine.
5. Des guides de chenille peuvent être ajouter.

**La motoneige peut fonctionner avec de l'essence de course mais celle-ci ne doit pas contenir d de produits comme de l'alcool et de l'oxygène et elle doit conformément aux règlements de ISR.**

**Version 2017-2018**